

**Conseil Municipal du 2 juillet 2019**  
**Compte rendu de Jean-Pierre Fournier « De l'autre bout de la table »**

**Début à 18h09**

**Excusés :** Jean-Marie Henriot (mandat remis à Michel Courtoisier), Laurent Noir (mandat remis à Philippe Casteran), Sébastien Gillet, Sylviane Thouvenot (mandat remis à Guy Grosmaire), Nathalie Stègre, Lise Rundstalter, Véronique Perussault (mandat remis à Stéphanie Brenier), Laëtitia Piquard.

**Absent :** André Clément, Farid Talaa

**Presse :** Mickaël Demeaux pour Vosges Matin

**Public :** 4 personnes - David Bouton, Alain Henry, Chantal Lemoine, Laurent Witrich.

**Secrétaire de séance :** Marie-Josée Lordier.

**22 points l'ordre du jour - 17 votes. Mes votes (présentés en détail en fin de compte rendu) :**

- **14 « pour »**
- **3 abstentions**

**Point 4 - Rapport des représentants de la commune au conseil d'administration de la SPL destination Vittel Contrexéville : saison 2018**

Suis intervenu pour :

- réagir à un constat dressé par l'adjoint aux finances et aux sports (*à relever : une nouvelle fois, que l'adjoint au tourisme ne s'exprime jamais sur les sujets qui sont de son ressort*) sur la faible participation des représentants des acteurs du tourisme à la commission consultative de la SPL (5 sur 16). J'ai souligné que c'était la première fois que celle-ci était réunie depuis la création de la SPL et que, de ce fait, on pouvait comprendre ces absences pouvant signifier une lassitude.
- relever que ce rapport, contrairement aux trois présentés précédemment, et contrairement à ce qui est demandé en permanence aux divers prestataires de service et associations, présentait un rapport d'activité peu développé et surtout n'affichait pas de comptes de bilan et de résultat. Ai ajouté que cela était d'autant plus regrettable que cette structure n'était constituée que d'élus qui ne cessaient de demander, aux autres, la présentation de leurs comptes.

Il m'a été répondu que la demande de l'envoi de ces comptes serait exprimée à la présidente de la SPL, Nicole Charron.

Point non soumis à un vote

**Point 13 - Mise à disposition de locaux communaux à l'association Centre Social La Toupie sous forme d'un bail emphytéotique**

**Conseil Municipal du 2 juillet 2019**  
**Compte rendu de Jean-Pierre Fournier « De l'autre bout de la table »**

Après la présentation de ce point, j'ai expliqué que mon intervention ne concernait pas les actions de La Toupie. Et qu'il n'y avait aucun implicite ou sous-entendu à rechercher dans ce que j'allais dire.

Ai dit qu'il était bien que la toupie puisse fonctionner dans des espaces confortables et plus adaptés pour ses diverses activités.

Par contre, j'ai signalé une gestion au coup par coup et non réfléchi des divers lieux de l'espace Andrée Chedid, ex MCL, réalisée par l'équipe majoritaire depuis son élection. J'ai cité, notamment, la salle du Rout'Art détournée de son objet premier et certains endroits du rez-de-chaussée adaptés à des bureaux ou lieux d'accueil mais attribués à une seule activité.

Aussi, ai-je demandé au maire ainsi qu'à un représentant de La Toupie présent dans le public, son Trésorier, Gérard Jaworski, que, suite à ces modifications, La Toupie libère totalement l'espace Rout'Art.

En effet, cela permettrait d'avoir en permanence un lieu accessible à tous pour la réalisation de spectacles, conférences, expositions, réunions conviviales, etc. Et, également, d'économiser le temps de travail des agents communaux qui n'arrêtent pas d'aménager d'autres lieux, comme la salle Brassens par exemple, d'installer et désinstaller sans cesse sonos, tables, chaises, ...

Une discussion s'en est suivie sur une réflexion à mener sur la bonne répartition des espaces pour la vie associative en général.

Trois abstentions : Arlette Jaworsky, Stéphanie Brenier et Véronique Perussault

Ai voté « pour »

*Pour information : le Trésorier de la Toupie est venue me voir à la fin du conseil municipal pour me dire qu'il avait entendu ma demande et que le nécessaire serait fait.*

**Point 16 - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**

Le maire a lu un courriel qu'il avait reçu ce jour du président de l'association des communes forestières des Vosges lui annonçant que l'ONF retirait cette mesure, suite à la mobilisation de nombreuses communes,.

Il s'est alors posé la question de savoir s'il retirait ce point.

Ai demandé qu'on le laisse et que l'on vote par soutien. Ce qui a été accepté.

Ai voté « pour »

**Point 19 - Mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale des Vosges**

Ai dit que j'étais mal à l'aise avec cette proposition. En effet, la fonction publique était mise à mal, actuellement et depuis un moment, et qu'il ne faudrait pas que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges ne se transforme en agence d'intérim, ou cautionne des CDI de mission qui ne sont, en fait que des CDD, de longue durée.

Le maire a répondu qu'il me comprenait et que, jusqu'à maintenant, la commune n'y avait pas eu recours.

J'ai ajouté, alors, que ce type d'outils pouvait être très mal utilisé et que des moyens étaient ainsi offerts à tout un chacun pour en contourner le sens. Tout dépendait des utilisateurs.

Me suis abstenu

**Questions diverses**

1) Problème technique à la piscine des Lacs

Le maire a annoncé un problème technique à la piscine des Lacs (rupture d'un joint sur un tuyau d'alimentation en eau) avec une intervention en urgence d'agents communaux le lundi en soirée.

Un travail de bilan et de réparation devrait être réalisé mercredi avec possibilité de remise en service de la piscine jeudi, si tout va bien.

2) Présence de chenilles processionnaires du chêne

Le maire a évoqué le nombre important de ces chenilles et indiqué que les agents communaux avaient, en différents lieux, mené une campagne d'information vendredi dernier.

Tout à la fin des questions diverses, l'adjointe à l'environnement, a lancé une autre alerte sur l'ambrosie, plante pouvant générer des problèmes de santé.

3) Bulletin municipal numéro 8

J'ai dressé le constat suivant : le 5 mars 2019, les listes d'opposition recevaient un courrier du maire leur demandant de déposer leur article à publier dans ce bulletin avant le 16 mars 2019. Aujourd'hui, ce bulletin n'est toujours pas paru.

J'ai ajouté que cela était inélégant et que cela frisait l'impolitesse car aucune information n'avait été relayée depuis le 5 mars sur la date de cette parution.

De plus, il n'a pas été donné la possibilité aux oppositions de pouvoir, si elles le désiraient, réactualiser leur article après les trois mois qui se sont écoulés.

**Conseil Municipal du 2 juillet 2019**  
**Compte rendu de Jean-Pierre Fournier « De l'autre bout de la table »**

En réponse le maire a sorti un exemplaire de ce bulletin en disant qu'il venait de sortir et qu'il prenait en compte ma remarque.

**Fin du conseil : 19h40**

**Points à l'ordre du jour et mes votes :**

Point N°	Libellé du point	Pour / Oui	Abs-ten-tion	Cont-re / Non	Re-fus de vote	Pas de vote	An-nu-lé	Re-por-té
1	Rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service d'eau potable : exercice 2018					<b>X</b>		
2	Rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'assainissement collectif - collecte et transport : exercice 2018					<b>X</b>		
3	Rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du casino : exercice 2018					<b>X</b>		
4	Rapport des représentants de la commune au conseil d'administration de la SPL destination Vittel Contrexéville : saison 2018					<b>X</b>		
5	Budget principal - Commune de Contrexéville décision modificative n° 1/2019	<b>X</b>						
6	Budget principal 2019 : souscription d'un emprunt à taux fixe d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne		<b>X</b>					
7	Surtaxe sur les eaux minérales : délibération modificative : exercice 2019	<b>X</b>						
8	Convention de revitalisation des Bourgs-Centres entre l'Etat, le Conseil Départemental des Vosges, l'EPFL, la communauté de communes Terre d'Eau et les communes de Contrexéville et Vittel		<b>X</b>					
9	Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat : autorisation de signer une nouvelle convention	<b>X</b>						
10	Offre de paiement en ligne PayFIP : convention d'adhésion au service pour les titres et la régie restauration et accueils municipaux	<b>X</b>						
11	Lotissement rue Vidal Madjar : cession de parcelle n°3	<b>X</b>						
12	Avis sur le dossier du plan de prévention des risques et des inondations (P.P.R.I.) concernant le Vair et le Petit Vair	<b>X</b>						
13	Mise à disposition des locaux communaux à l'association Centre Social La Toupie sous forme d'un bail emphytéotique	<b>X</b>						

**Conseil Municipal du 2 juillet 2019**  
**Compte rendu de Jean-Pierre Fournier « De l'autre bout de la table »**

14	Marché de fournitures restauration scolaire et petite enfance : autorisation donnée au maire de signer le marché	X						
15	Commande publique - Groupement de commandes entre les villes de Contrexéville et Vittel - transport terrestre de passagers entre les deux villes	X						
16	Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune	X						
17	Mise à jour du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires communaux	X						
18	Accueil de loisirs estival à l'Office Municipal des Sports : mise à disposition de locaux et participation financière de la commune	X						
19	Mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale des Vosges		X					
20	Personnel communal : modalités de remboursement des frais de déplacement et de repas aux agents	X						
21	Demande de prise en charge par le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)	X						
22	Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation générale : information du conseil municipal					X		